



Communiqué de presse

16 septembre 2019

Education nationale – Enseignement privé sous contrat

Comités de suivi des réformes du Lycée : opération gadgets ?

Le ministre de l'Education nationale installera à la fin du mois deux comités de suivi, l'un consacré à la voie professionnelle, l'autre à la voie générale, afin d'observer la façon dont se mettent en place les réformes engagées.

La Fep-CFDT participera aux travaux de ces comités pour porter la voix des enseignants du privé sous contrat concernés par ces réformes. C'est la raison pour laquelle elle a dû agir afin que les organisations syndicales représentatives de l'enseignement privé soient présentes au sein de ces comités.

La Fep-CFDT a été ulcérée d'apprendre qu'initialement seules les organisations syndicales de l'enseignement public seraient invitées. Le Ministre a-t-il pensé que la mise en œuvre de réformes voulues par son Gouvernement n'était pas de son ressort pour le privé ? Ou que les enseignants du privé ne rencontraient pas les mêmes difficultés de mise en œuvre que leurs collègues du public ?

Elle se satisfait en tout cas d'avoir été entendue et portera dans ces comités les préoccupations, les réactions, les difficultés, les effets sur les conditions de travail que les collègues lui confient. Le Ministre devra alors en tenir compte. Dans le cas contraire, ces comités n'auront été qu'un artifice pour calmer les esprits, ce qui serait regrettable et même dramatique.